



PERMIS BATEAU ET DE NAVIGATION DE PLAISANCE CITOYEN OPTION CÔTIÈRE

TARIFS	<ul style="list-style-type: none"> - De 225 euros/stagiaire. (+ 25 € d'adhésion à l'association) Timbres fiscaux non compris - Nous contacter pour un devis de groupe. - Dans le cas d'une prise en charge par un organisme (OCPO, pôle emploi, CPF...) un supplément de 40 € de gestion administrative sera appliqué.
DURÉE	<ul style="list-style-type: none"> - 7h00 pour la formation théorique - 3h30 pour la formation pratique - 7h00 pour le PSC1
PRÉREQUIS	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir 16 ans minimum et avoir été reconnu médicalement apte-
OBJECTIFS DE LA FORMATION	<p>À l'issue de la formation, vous serez capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De conduire un bateau de plaisance à moteur, de plus de 6cv, en mer jusqu'à 6 milles d'un abri et sur les lacs ou plans d'eaux fermés - Être le premier maillon de la chaîne des secours, c'est à dire savoir réagir en cas d'accident, et prendre les mesures nécessaires avant l'arrivée des secours organisés. - Devenir un plaisancier citoyen capable de prodiguer les premiers gestes de secours.
RÉSULTATS ATTENDUS DE LA FORMATION	<ul style="list-style-type: none"> - Devenir un plaisancier citoyen
PROGRAMME ET CONTENU	<p><u>Formation théorique pour le permis plaisance côtier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Apprentissage du code du permis côtier <p><u>Formation pratique pour le permis plaisance côtier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conduite sur une embarcation permettant au formateur de vérifier l'assimilation des enseignements. <p><u>Formation PSC 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser une protection pour éviter le suraccident. - Établir un premier bilan de l'état de la victime et de ses fonctions vitales. - Transmettre une alerte aux services de secours. - Éviter l'aggravation de l'état de la victime en pratiquant les gestes appropriés. <p><u>Les gestes d'urgence :</u> Réaliser les premiers gestes de secours face :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A une victime qui s'étouffe. - A une victime qui saigne abondamment.

		<ul style="list-style-type: none"> - A une victime qui est inconsciente et respire. - A une victime qui est inconsciente et ne respire pas. - A une victime qui se plaint d'un malaise. - A une victime qui la victime se plaint après un traumatisme.
	INFORMATIONS SUR L'ADMISSION ET MODALITÉS	<ul style="list-style-type: none"> - Procédure d'admission à effectuer sur la page - http://www.aloha-sauvetage.fr/formations/permis-plaisance-citoyen-cotier - Contrôle des pièces justificatives.
	MODALITÉS D'ÉVALUATION	<p>Le permis comporte un examen théorique et une formation pratique préparée dans un établissement de formation agréé.</p> <p><u>Examen théorique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Il se déroule sous la forme de questionnaire à choix multiples (QCM). Vos connaissances théoriques sont vérifiées lors d'un QCM de 30 questions, où 5 erreurs sont admises. - Vous conservez le bénéfice de la réussite à l'option théorique pendant 18 mois. <p><u>Formation pratique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Elle consiste en une formation d'une durée de 3h30, dont 2 heures à la barre. Le moniteur vérifie que vous avez bien assimilé les enseignements. <p>A savoir : si vous êtes titulaire d'un <u>permis option eaux intérieures</u>, vous êtes dispensé de la formation pratique. Vous ne devez passer que l'examen théorique.</p> <p><u>Pour le PSC1 :</u></p> <p>Évaluation continue des compétences théoriques et pratiques.</p>
FIN DU STAGE	DOCUMENTS REMIS	<ul style="list-style-type: none"> - En cas de réussite, délivrance d'une attestation de réussite. Cette attestation constitue un titre provisoire de conduite valable 1 mois, dans l'attente de la délivrance du permis définitif. - Le permis définitif est adressé par courrier sous plis sécurisé par l'Imprimerie Nationale.
	POURSUITES APRÈS LE DIPLÔME	<ul style="list-style-type: none"> - Passer le permis hauturier
	DE CERTIFICATION	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Timbre fiscal</u> pour l'inscription à l'examen d'un montant de 38 €

		- Timbre fiscal pour la délivrance du permis d'un montant de 70 €
	ADDITIONNELS	- Repas et hébergement à la charge du stagiaire